



Taxe des ordures ménagères

Par **Laabis**, le **15/10/2019 à 15:36**

Bonjour,
J'ai une question en lien avec les ordures ménagères. Mon conjoint et moi payons un loyer de 540€ et 70€ de charges.
Notre propriétaire qui vient de vendre son appartement vient de nous réclamer de l'argent en lien avec les ordures ménagères car il a oublié de les notifier dans les charges depuis 3 ans. A-t-il le droit de nous demander ce la ? (Il nous l'a réclame en 2 fois maximum en plus)
Je pensais que la taxe des ordures ménagères était déjà comptée dedans étant donné que nous n'avons pas signé un papier détaillant des charges.
Merci à la personne qui me répondra. Bonne journée

Par **morobar**, le **15/10/2019 à 15:39**

Bonjour,
Je suppose qu'il s'agit d'un bail meublé, car autrement le forfait charges serait irrégulier.
Il faut donc reprendre le bail et vérifier la reprise de la TEOM.
En général c'est décompté à part

Par **Lag0**, le **15/10/2019 à 19:27**

Bonjour,
Effectivement, location vide ou meublée ? Régime des charges forfaitaires ou réelles ?